

Taille de la vigne

**Conditions de rémunération des ouvriers saisonniers employés à la  
taille de la vigne et aux travaux accessoires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Retrouvez la grille sur notre site internet [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / rubrique viticulture ou pour tous renseignements complémentaires auprès du **Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles**, 2 place de l'Ancien du Foirail, 32020 Auch Cedex 9, Tél. 05 62 61 63 30 - Fax : 05 62 61 63 39.

Volonté Paysanne du Gers n° 1169 - 16 octobre 2009